



N°10 - Février 2023

# INFOTRI

Communauté de communes du **Pays du Saintois**



IntraMuros

[www.ccpaysdusainois.fr](http://www.ccpaysdusainois.fr)



Présentation de la déchetterie de Tantonville auprès d'adolescents, par Merveille, votre ambassadeur du tri.

## COLLECTE & POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



**En pratique :**  
jours fériés, règlement,  
collecte des encombrants,  
consignes de tri

## ZÉRO DÉCHET



**8 gestes** pour  
consommer mieux  
et lutter contre le  
gaspillage

## DÉCHETTERIE



Changement, rappels, horaires

# COLLECTE & POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

## EN PRATIQUE

### JOURS FÉRIÉS



Pour l'année 2023, la collecte aura lieu normalement tous les jours fériés sauf pour les fêtes de fin d'année :

- La collecte du lundi 25 décembre 2023 sera avancée au **samedi 23 décembre 2023** ;
- La collecte du lundi 1er janvier 2024 sera avancée au **samedi 30 décembre 2023**.

Pour les autres jours fériés : lundi 10 avril, lundi 1er mai, lundi 8 mai, jeudi 18 mai, lundi 29 mai, vendredi 14 juillet, mardi 15 août, mercredi 1er novembre, les collectes auront lieu normalement.

### RÈGLEMENT DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Bien remplir son bac à ordures ménagères en fonction de son volume. Par exemple, un bac de 120 L ne peut contenir que 4 sacs de 30 L. Les sacs tassés dans le bac obligent les agents de collecte des déchets à effectuer des levées supplémentaires.

Selon la composition de votre foyer, le volume du bac est le suivant :

**De 1 à 3 personnes ou en résidence secondaire** : 120 L ;

**Plus de 3 personnes** : 240 L.

*Si le bac n'est pas adapté à votre foyer, nous vous invitons à contacter le service gestion des déchets dans les plus brefs délais afin de l'échanger.*



- Les agents de collecte des déchets ont la consigne de **ne pas collecter les sacs déposés à côté du bac** ;

- **Les sacs qui débordent de la cuve du bac sont refusés à la collecte.** Lorsque le couvercle est ouvert, les agents de collecte mettent les sacs qui dépassent du bac à côté de celui-ci en y apposant **un autocollant « refus de collecte »**.



### COLLECTE DES ENCOMBRANTS : du 6 au 24 mars 2023



Retrouvez la liste et le planning de collecte des encombrants des communes du territoire sur le site internet de la CCPS :

[www.ccpaysdusaintois.fr](http://www.ccpaysdusaintois.fr) > VIVRE AU QUOTIDIEN > Maîtrise des déchets > Déchetterie

## BORNE D'APPORT VOLONTAIRE : CONSIGNES DE TRI

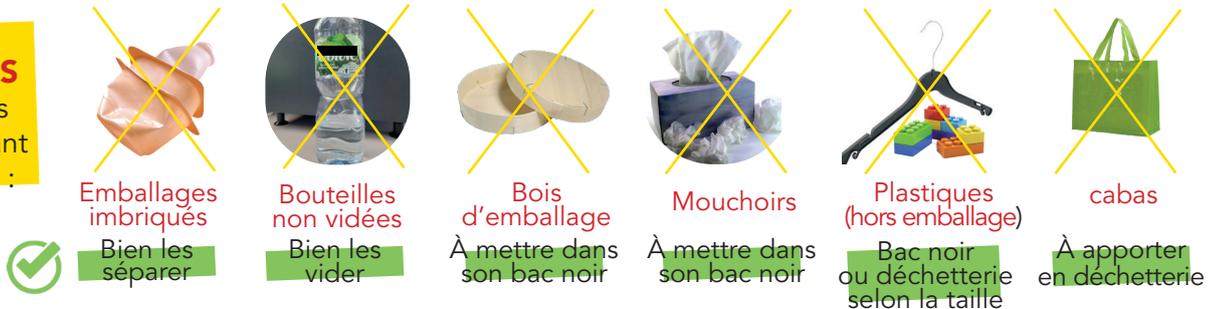


### Rappel : tous les emballages se trient !

Vous pouvez mettre dans la **BORNE JAUNE**, en plus des bouteilles et flacons en plastiques, les pots de yaourt, de crème, les emballages de packs d'eau, les barquettes de jambons, de viande, les paquets de chips, de pâtes...

Vous pouvez également trier **les emballages métalliques** : boîtes de conserves, canettes, aérosols...et les petits aluminiums : capsules de café et de bouteilles, couvercles de bocaux...

#### ERREURS FRÉQUENTES dans les bornes jaunes entraînant des refus de tri :



### BAC À ORDURES MÉNAGÈRES : TROP D'ERREURS

Beaucoup d'erreurs dans les bacs à ordures ménagères, sont retrouvés : du verre, du bois, du textile...

#### DANS VOTRE BAC

Tout ce qui ne peut pas être valorisé ailleurs !

Mettre dans un sac poubelle : déchets carnés (viandes, poisson,...), restes de plats, éponges, couches, papier déchiqueté, masques chirurgicaux, sacs noirs, mouchoirs, petits objets en plastique...



**i** Besoin de plus de précisions pour bien trier vos déchets ? Vous pouvez télécharger le mémo-tri sur : [www.ccpaysdusaintois.com](http://www.ccpaysdusaintois.com) > VIVRE AU QUOTIDIEN > Maîtrise des déchets > Réduction des déchets

## ZÉRO DÉCHET : consommer mieux & lutte anti-gaspi - 8 gestes

- ① Apposer un autocollant « **STOP PUB** » sur votre boîte aux lettres ;
- ② Éviter d'acheter des produits à usage unique (vaisselle jetable...) : **privilégier les produits réutilisables** ;
- ③ Acheter de préférence des **produits avec peu d'emballage, privilégier les produits en vrac** ;
- ④ **Donner ou revendre** les objets ou vêtements dont on ne se sert plus : en brocante, sur *des sites internet ou des applications mobiles dédiées à la revente d'occasion* ;
- ⑤ **Lutter contre le gaspillage alimentaire** : vérifier les dates limites de consommation lors des achats : « À consommer **jusqu'au...** » est différent de « À consommer **de préférence avant le...** », prévoir des menus hebdomadaires avant d'aller en courses, utiliser un site internet ou une application mobile anti-gaspillage alimentaire...
- ⑥ Pour réduire son bac à ordures ménagères : **composter et trier ses déchets** ;
- ⑦ Pour un nettoyage plus respectueux de l'environnement, **privilégier les produits écolabellisés** ou **fabriquer soi-même ses produits d'entretien** ;
- ⑧ **Vérifier si ses objets cassés sont réparables** plutôt que de les jeter pour en acheter des nouveaux.

# DÉCHETTERIE

## EN PRATIQUE



La nouvelle borne d'accès à la déchetterie est en place depuis l'été 2022, nous vous informons qu'il est nécessaire de **laisser plusieurs secondes votre carte sur le lecteur pour que la barrière s'ouvre.**

Si elle ne s'ouvre pas immédiatement, il est possible qu'il y ait 8 voitures sur site. Si c'est le cas, il faut patienter jusqu'à ce qu'un véhicule sorte de la déchetterie.

## CHANGEMENT

Les 2 bennes dédiées aux déchets verts ont actuellement une capacité de 30m<sup>3</sup>, **elles vont être remplacées par des bennes de 20m<sup>3</sup>** avant la fin du 1er semestre 2023. Ceci, afin de vous faciliter les dépôts.

## RAPPELS

- Il est important de **bien bâcher votre remorque lors de votre trajet jusqu'à la déchetterie.** En effet, ceci limite les envois de déchets sur le territoire et aux abords de la déchetterie.
- Les cartons d'emballage doivent être **vidés et pliés** avant leur dépôt en benne.
- Si vous souhaitez apporter du **mobilier en déchetterie**, ce dernier **doit être démonté** avant votre venue à la déchetterie. Si ceci n'est pas réalisé, il est possible que la benne soit déjà fermée lors de votre passage en déchetterie.
- Il est **interdit de déposer des éléments entiers de véhicules à moteur** (siège, banquette arrière, pare-brise...)
- **Il est interdit de déposer des sacs d'ordures ménagères à la déchetterie.** Ainsi, en cas de dépôt de sac fermé, le gardien pourra vous demander de l'ouvrir devant lui pour s'assurer que ce ne sont pas des ordures ménagères à l'intérieur.

## H O R A I R E S

### HIVER (1er octobre > 31 mars)

Lundi : 10h-13h & 14h-17h30  
Mardi à vendredi : 14h-17h30  
Samedi : 9h30-13h & 14h-17h30  
Dimanche : 9h-12h

*Le week-end, l'accès à la déchetterie est réservé aux particuliers.  
La déchetterie est fermée les jours fériés.*

### ÉTÉ (1er avril > 30 septembre)

Lundi : 10h-13h & 14h-19h  
Mardi à vendredi : 14h-19h  
Samedi : 9h30-13h & 14h-19h  
Dimanche : 9h-12h

## CONTACTS

### 3 personnes à votre service :

- **Nathalie FRANCOIS** : chargée de la facturation de la redevance incitative - [nathalie.francois@ccpaysdusaintois.fr](mailto:nathalie.francois@ccpaysdusaintois.fr)
- **Merveille MANIANGAMAFUALA** : ambassadeur du tri - [merveille.maniangamafuala@ccpaysdusaintois.fr](mailto:merveille.maniangamafuala@ccpaysdusaintois.fr)
- **Adeline JACQUES** : agent de développement gestion des déchets - [adeline.jacques@ccpaysdusaintois.fr](mailto:adeline.jacques@ccpaysdusaintois.fr)

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

21, rue de la Gare  
54116 Tantonville  
Tél : 03 83 52 47 93

[contact@ccpaysdusaintois.fr](mailto:contact@ccpaysdusaintois.fr)

**Horaires** : du lundi au vendredi 9h-12h & 13h-17h ;  
Fermée le mercredi après-midi.



**Trions mieux,  
Payons juste !**